

AMAPOF
AMICALE
DES MISSIONS
AUSTRALES
ET POLAIRES
FRANÇAISES

JUILLET 2005

BP 6311 - 45062 ORLÉANS CEDEX 2 - TEL 02 38 63 13 11 - FAX 02 38 76 02 16 - Courriel : amapof@wanadoo.fr
www.amap-04.fr



Croquet : Ile de la Possession : la base Alfred Fauret.



Photo © Jean-Paul GUYONER

57^e



LETTRE D'INFORMATION

EDITORIAL

L'événement le plus important pour la communauté antarctique et subantarctique, survenu depuis la parution de la dernière LETTRE, est sans nul doute la nomination aux plus hautes fonctions dans l'administration des TAAF de Monsieur Michel Champon qui devient le 12^{ème} administrateur supérieur de «notre» Territoire.

C'est pour moi l'occasion de lui renouveler, au nom de tous les membres de l'AMAPOF, nos vœux les plus sincères pour le succès de son mandat dans ce territoire de l'outre-mer français, si différent de tous les autres, et auquel nous sommes tous très profondément attachés pour avoir individuellement participé à sa construction et l'avoir ainsi collectivement fait nôtre.

Cette nomination va certainement marquer une nouvelle étape, un nouveau style dans la nature et le développement des relations que nous espérons poursuivre avec l'administration du Territoire dans un esprit de coopération fructueuse pour le plus grand bénéfice de chacun.

Après une période de flottement provoquée par le transfert des responsabilités scientifiques du Territoire au profit de l'IFRTP aujourd'hui IPEV, l'arrivée de Madame Brigitte Girardin à la plus haute fonction dans les TAAF a été marquée par la poursuite des relations confiantes et constructives entre le Territoire et l'AMAPOF amorcées par Monsieur Pierre Lise dès qu'il fut nommé adsup. En particulier, elle a autorisé la vente des produits dérivés de l'AMAPOF sur les navires de relève et sur les bases du Territoire.

Son intérêt s'est manifesté aussi pour la sauvegarde de la mémoire du Territoire, laquelle avait souffert après des déménagements successifs destructeurs d'archives. Cette mémoire est pourtant nécessaire pour écrire, après bientôt cinquante ans d'existence, non seulement l'histoire administrative mais aussi celle des hommes qui l'ont vécue.

Sa fidélité à l'AMAPOF s'est encore manifestée, après qu'elle fut nommée ministre de l'Outre-mer, en intervenant personnellement pour le sauvetage des archives scientifiques stockées dans les caves du ministère de la rue Oudinot et vouées au pilon.

Le transfert du siège des TAAF de Paris à la Réunion n'a pas été sans provoquer, chez nous, quelques appréhensions, en raison de l'éloignement qui risquait de rendre nos relations plus difficiles.

Cependant, dès son installation à Saint-Pierre, Monsieur François Garde, qui succédait à Madame Girardin dans les fonctions d'administrateur supérieur, reconnaissait dans une lettre : «le caractère irremplaçable de l'AMAPOF et plus généralement des associations, qui réveillaient inlassablement en métropole l'intérêt du grand public pour les TAAF (...) et qu'en l'absence de toute possibilité d'expression démocratique la Lettre était pour partie l'équivalent d'une opinion publique».

Grâce aux rencontres régulières avec l'adsup lors de ses passages à Paris et à la présence à la Réunion de Jacques Ballay promu pour la circonstance ambassadeur de l'AMAPOF auprès du siège des TAAF à Saint-Pierre, la coopération avec le Territoire n'a cessé de se développer.

Jacques Ballay est devenu le lien indispensable entre les membres de l'AMAPOF et l'administration, en particulier pour faire valider les annuités passées aux TAAF par nos membres, pour le calcul de leurs retraites.

L'accord de l'adsup pour que l'AMAPOF propose chaque année l'embarquement d'un de ses membres à bord des navires de relève, dans la limite des places disponibles, a été d'une importance capitale pour le renouvellement de nos effectifs dans les tranches d'âge les plus jeunes. Leur présence au sein des associations polaires et sub-polaires est indispensable à la survie de celles-ci et à leur crédibilité, pour légitimer leur rôle de porte-parole d'une opinion publique interne au Territoire, mais aussi pour actualiser leur discours de communication auprès de l'opinion publique métropolitaine.

Ce bref rappel de quelques épisodes qui ont marqué la qualité et l'efficacité de nos relations avec l'administration du Territoire et plus généralement avec tous les organismes qui s'intéressent aux régions polaires me permet de leur adresser nos remerciements les plus sincères. Notre désir est avant tout d'être utiles, de soutenir et faire connaître l'importance, peu connue, des régions polaires.

L'autre évènement important qui se produira au cours du prochain semestre 2005 sera la célébration du cinquantième anniversaire de la création des TAAF.

Cet évènement est resté dans ma mémoire, indissociablement lié à mon engagement, par le sous-comité des Terres australes de l'Année géophysique internationale (AGI), pour remplir les fonctions de chef des expéditions scientifiques à Kerguelen et à Amsterdam, parce qu'il m'a fait assister en direct à la naissance de ce Territoire auquel j'ai consacré une dizaine d'années de ma vie.

Le président de ce comité n'était autre que Xavier Richert, administrateur de la France d'outre-mer. Il dirigeait la structure administrative et logistique chargée des expéditions que le gouvernement entretenait à Kerguelen, à Amsterdam et en Terre Adélie pour confirmer la souveraineté française mise en cause par les revendications des nations ayant des prétentions territoriales sur les îles du sud de l'océan Indien et sur l'Antarctide. Il était aussi chargé de préparer et faire aboutir une loi créant un nouveau territoire d'outre-mer regroupant les Terres australes et la Terre Adélie sous le vocable de Territoire des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) jusqu'alors dépendances du Gouvernement général de Madagascar. Ne disposant que de deux bureaux au ministère de la rue Oudinot, très encombrés par la préparation des expéditions, il repoussa quelques dossiers sur sa table de travail pour me faire une place. C'était un observatoire exceptionnel pour assister à la naissance du nouveau territoire. J'y pris mes premières leçons de géopolitique. La loi créant les TAAF, dont on va célébrer le cinquantième anniversaire, fut proposée par l'Assemblée de l'Union française, votée par l'Assemblée nationale et après adoption par le Sénat, promulguée le 6 août 1955. L'accouchement ne se fit pas sans douleur en raison d'objections d'ordre juridique de certains parlementaires qui refusaient le statut de Territoire d'outre-mer à un territoire dépourvu de population permanente, et aussi en raison de pressions exercées par les Expéditions polaires françaises. Celles-ci, qui s'étaient déjà illustrées dans l'exploration polaire nord et sud, redoutaient de passer sous la tutelle du nouveau Territoire.

Cette loi a permis de garantir la souveraineté française sur les Terres australes et la Terre Adélie qui ne fut plus remise en question, de regrouper nos compétences géopolitiques reconnues au sein du traité sur l'Antarctique. Elle a permis aussi, pour n'en citer que les principaux bénéficiaires, d'assurer la pérennité et le contrôle des activités économiques qui y sont entreprises, et le développement des activités scientifiques qui ont pu être poursuivies après l'épuisement des crédits de la loi-programme prévus pour la réalisation de l'AGI.

L'AMAPOF est prête à s'associer aux manifestations qui seront organisées pour célébrer ce cinquantenaire.

Châtenay, le 6 avril 2005

René Bost

Président de l'AMAPOF